

# CONVENTION DE REPRÉSENTATION

sur la protection des adultes et la prise de décisions les concernant,  
Partie 2

Pour des renseignements supplémentaires concernant des conventions de représentation, veuillez consulter la brochure intitulée Conventions de représentation.

Une convention de représentation est une convention écrite entre vous et votre représentant. Vous pouvez lui donner le pouvoir de prendre des décisions sur une base quotidienne en votre nom concernant votre argent et vos affaires personnelles. Énumérez dans la présente convention les décisions que vous désirez que votre représentant prenne.

Si vous désirez une convention juridique de représentation, vous devez utiliser le présent formulaire. Vous devez également avoir atteint l'âge de 19 ans et comprendre la nature et la portée de cette convention.

Cela signifie que vous comprenez ce que vous avez écrit dans la convention et les conséquences sur votre vie. Vous devez également comprendre que votre représentant prendra des décisions en votre nom dans les domaines énumérés dans la présente convention.

Si vous ne désirez plus que s'applique une convention de représentation, veuillez en aviser votre représentant et demander, à qui de droit, à ce qu'on vous retourne vos copies afin que vous puissiez les détruire.

La présente convention ne peut être renouvelée. Vous devez en établir une nouvelle lorsque la présente convention se termine.

---

## 1. Convention de représentation de

Nom \_\_\_\_\_ Date de naissance \_\_\_\_\_  
(jour/mois/année)

Adresse \_\_\_\_\_  
(domicile) (municipalité) (territoire/province)

Num. de téléphone \_\_\_\_\_

2. Je comprends que la présente convention s'applique dès qu'elle est signée par toutes les personnes énumérées à l'article 10. Je comprends que la présente convention demeure en vigueur seulement si je comprends en tout temps sa nature et sa portée.

## 3. Objet de la convention

Voici les raisons pour lesquelles je désire un représentant pour m'aider à prendre certaines décisions :

---

---

---

---

---

---

---

---

(Exemples : • difficulté à communiquer • besoin d'aide pour transactions bancaires • difficulté à mettre en œuvre mes décisions)

**CONVENTION DE REPRÉSENTATION****4. Mes représentants**

*Pour une convention d'une durée de plus d'un an, vous devez nommer au moins deux représentants. Une convention de représentation peut être d'une durée maximale de trois ans.*

J'annule toute autre convention dont je suis partie et je nomme la personne suivante à titre de représentant (ou les personnes suivantes) :

**Représentant n° 1 : Nom** \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_  
(domicile) (municipalité) (territoire/prov.)

Num. de téléphone (tr.) \_\_\_\_\_ (dom.) \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

**Représentant n° 2 : Nom** \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_  
(domicile) (municipalité) (territoire/prov.)

Num. de téléphone (tr.) \_\_\_\_\_ (dom.) \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

**Représentant n° 3 : (facultatif) : Nom** \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_  
(domicile) (municipalité) (territoire/prov.)

Num. de téléphone (tr.) \_\_\_\_\_ (dom.) \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

**5. Représentant remplaçant (facultatif)**

Si l'un de mes représentants mentionnés ci-dessus

*(indiquer un ou plusieurs)*

est incapable d'agir ou n'est pas disponible

autre \_\_\_\_\_

je nomme la personne suivante à titre de représentant remplaçant :

**Représentant remplaçant : Nom** \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_  
(domicile) (municipalité) (territoire/prov.)

Num. de téléphone (tr.) \_\_\_\_\_ (dom.) \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

## CONVENTION DE REPRÉSENTATION

**6. Mes représentants sont autorisés à m'aider dans les domaines suivants :**

J'autorise mes représentants à prendre les décisions suivantes en mon nom :

**a) Décisions de nature financière :** *(biffez les décisions que vous ne voulez pas que votre représentant prenne. Si vous désirez que votre représentant ne prenne des décisions qu'en partie, veuillez indiquer dans la colonne de droite les restrictions qui s'appliquent à ces décisions. Par exemple, à l'alinéa a), vous pourriez indiquer que votre représentant ne peut payer que les factures d'électricité et le loyer.)*

<b>Décisions financières que peut prendre le représentant en mon nom :</b>	
<b>(a)</b> payer mes factures, y compris	
(i) l'impôt foncier,	
(ii) les paiements sur les prêts, y compris les prêts hypothécaires.	
<b>(b)</b> acheter des biens et des services en mon nom afin de répondre à mes besoins quotidiens, selon mes moyens et mon mode de vie;	
<b>(c)</b> prendre des dispositions et payer pour un endroit (sauf un établissement de soins) où je puisse me loger, à l'exception de l'achat d'une propriété ou d'un logement;	
<b>(d)</b> acheter, renouveler ou annuler une assurance-maison, assurance-auto ou autre, à l'exception d'une police d'assurance-vie pour moi;	
<b>(e)</b> verser des contributions à mon régime enregistré d'épargne-retraite (REER) et des cotisations à mon régime de pensions agréé (RPA);	
<b>(f)</b> afin de pouvoir réaliser les actions énumérées ci-dessus, je veux que mon représentant puisse :	
(i) retirer des sommes d'argent de mes comptes bancaires,	
(ii) pour les chèques, les traites bancaires ou tout autre titre négociable : signer, endosser, faire un arrêt de paiement, céder, encaisser ou prendre à leur sujet toute autre mesure en mon nom.	
<b>Je veux également que mon représentant puisse :</b>	
<b>(g)</b> recevoir et confirmer des états ou des avis en provenance de ma banque concernant mes comptes afin de les faire concorder;	
<b>(h)</b> recevoir et déposer dans mes comptes bancaires mes revenus, mes versements de pension et tout autre argent;	
<b>(i)</b> transférer des sommes d'argent entre mes comptes bancaires;	
<b>(j)</b> prendre les mesures nécessaires afin de récupérer des bénéfices ou des droits en ma faveur, y compris des bénéfices ou des droits financiers;	
<b>(k)</b> en ce qui concerne l'impôt sur le revenu, je veux que mon représentant :	
(i) remplisse et fasse parvenir ma déclaration de revenus ou prenne les moyens afin qu'elle soit remplie et envoyée,	
(ii) donne suite, en mon nom, aux cotisations d'impôt sur le revenu, aux nouvelles cotisations, aux cotisations supplémentaires ainsi qu'à toutes autres questions connexes,	
(iii) signe, en mon nom, tout document énuméré aux sous-alinéas (i) et (ii), y compris un consentement;	
<b>(l)</b> garder tous mes documents et mes biens en sécurité et m'y donner accès quand j'en fais la demande.	

**CONVENTION DE REPRÉSENTATION**

**b) Questions de nature personnelle** (*biffez les décisions que vous ne voulez pas que votre représentant prenne. Veuillez indiquer dans la colonne de droite les restrictions qui s'appliquent aux décisions.*)

<b>Décisions de nature personnelle que peut prendre le représentant en mon nom :</b>	
(a) décider de l'endroit où je peux habiter (à l'exception d'un établissement de soins), et avec qui;	
(b) déterminer si je peux travailler, le genre de travail que je peux effectuer, pour qui je peux travailler, ainsi que toute autre question connexe;	
(c) déterminer si je dois m'inscrire à une école ou à un programme de formation, ou déterminer toute autre question connexe;	
(d) prendre des décisions concernant mes activités quotidiennes :	
(i) y compris des décisions portant sur mon hygiène, mon régime alimentaire et mon habillement,	
(ii) mes activités sociales,	
(iii) mes compagnons et mes amis.	

**7.** Mes représentants ne sont pas autorisés à prendre des décisions qui ne sont pas énumérées ci-dessus. De plus, mes représentants ne sont pas autorisés à prendre des décisions pour moi en vertu de la *Loi sur le consentement aux soins* portant, entre autres, sur le consentement aux soins de santé, sur le consentement aux services de soins personnels ( par exemple, les soins à domicile) et sur le consentement pour vivre dans un établissement de soins (par exemple, une institution pour les soins prolongés, un foyer de groupe ou un foyer agréé pour les adultes ayant une déficience).

**8. Mettre fin à la convention (Facultatif)**

Si je suis toujours apte à comprendre, je peux annuler ou mettre fin à la présente convention en tout temps. Je comprends qu'il se peut que j'établisse d'autres conditions avant que la présente convention soit annulée. Ces conditions sont énumérées ci-dessous :

---



---

(Exemples : • il faut qu'un avis d'une semaine soit donné à mon représentant avant que la convention puisse être annulée pour permettre une période de réflexion • la convention se termine à une date donnée)

**9. Autres conditions (Facultatif)**

Les conditions suivantes s'appliquent à la présente convention :

---



---

(Exemples : • Les représentants doivent revoir les dossiers financiers chaque mois ou à ma demande.)

**CONVENTION DE REPRÉSENTATION****10. Signatures (Vous, vos représentants et les témoins devez signer en même temps)****Adulte**

Je comprends la nature et la portée de la présente convention.

\_\_\_\_\_ (jour/mois/année) \_\_\_\_\_ (ma signature)

**Représentants**

\_\_\_\_\_ (jour/mois/année) \_\_\_\_\_ (signature)

\_\_\_\_\_ (jour/mois/année) \_\_\_\_\_ (signature)

\_\_\_\_\_ (jour/mois/année) \_\_\_\_\_ (signature)

**Témoins désignés** (les personnes qui peuvent agir à titre de témoin aux fins du présent document sont mentionnées à la Loi sur la protection et la prise de décisions des adultes)

J'atteste que j'ai été témoin de la signature de la présente convention.

\_\_\_\_\_ (jour/mois/année) \_\_\_\_\_ (témoin désigné)

\_\_\_\_\_ (agence) \_\_\_\_\_ (poste)

Num. de téléphone (tr.) \_\_\_\_\_ (dom.) \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

**Expiration**

La présente convention se termine :  **1 an** si vous n'avez qu'un représentant

**OU**

**3 ans** si vous avez plusieurs représentants,

le \_\_\_\_\_  
(jour/mois/année)

Remarque : la présente convention cesse d'être en vigueur si vous n'êtes plus capable de comprendre sa nature et sa portée.

---

**Qui possède une copie de la présente convention? Énumérez ci-dessous les personnes qui en possèdent une copie. Si vous voulez mettre fin à la présente convention, veuillez demander à ces personnes de vous remettre leur copie afin que vous puissiez les détruire. Vous pouvez demander à votre représentant ou à une autre personne de vous aider.**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

## Déclaration du représentant

**Loi sur la protection des adultes et la prise de décisions les concernant, paragraphe 17(2)**

*Une déclaration distincte est requise pour chaque représentant.*

Je, \_\_\_\_\_ demeurant au \_\_\_\_\_  
(nom en lettres détachées) (adresse en lettres détachées)

Déclare ce qui suit :

1. J'accepte d'agir à titre de représentant pour \_\_\_\_\_  
(nom de l'adulte en lettres détachées)  
\_\_\_\_\_  
(adresse de l'adulte en lettres détachées)

2. Ma relation avec l'adulte est la suivante :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

3. Je prends acte des responsabilités d'un représentant comme il est indiqué à la Partie 2 de la *Loi sur la protection des adultes et la prise de décisions les concernant* et de ses règlements.

4. Je suis âgé d'au moins 19 ans et je ne suis pas un employeur ou un employé de l'adulte. Je ne suis pas payé pour fournir à l'adulte un logement ou d'autres services. De plus, je n'ai jamais été visé par une ordonnance en vertu de la *Loi sur la prévention de la violence familiale* ou en vertu de la Partie 4 de la *Loi sur la protection des adultes et la prise de décisions les concernant*. Je ne suis pas l'époux, l'enfant, le parent, l'employé ou le mandataire d'une personne mentionnée dans l'une des catégories ci-dessus.

La véracité de la présente déclaration est attestée à \_\_\_\_\_  
(nom de la municipalité et du territoire)

le \_\_\_\_\_  
(jour/mois/année)

\_\_\_\_\_  
(signature du représentant)

## Obligations d'un représentant

### **(extrait de la *Loi sur la protection des adultes et la prise de décisions les concernant, Partie 2*)**

#### **23(1)** Les représentants :

- (a) doivent consulter, dans la mesure raisonnable, l'adulte pour établir sa volonté actuelle;
- (b) doivent donner suite à cette volonté, s'il est raisonnable de le faire;
- (c) ne doivent pas exercer d'influence indue sur l'adulte;
- (d) doivent agir honnêtement et de bonne foi;
- (e) doivent faire preuve de la prudence, de la diligence et de la compétence d'une personne raisonnablement prudente;
- (f) doivent agir dans les limites des pouvoirs que la convention leur confère;
- (g) doivent encourager et aider l'adulte :
  - (i) à s'occuper de lui et à prendre des décisions le concernant ou à participer à ces décisions;
  - (ii) à gérer les affaires de l'adulte ou à participer à ces décisions.

(2) Lorsqu'ils gèrent les affaires financières d'un adulte, les représentants sont des fiduciaires.

(3) Si la volonté actuelle de l'adulte ne peut être établie ou s'il n'est pas raisonnable d'y donner suite, les représentants doivent se conformer aux instructions ou à la volonté que l'adulte a exprimée dans la convention de représentation.

(4) Si aucune instruction ni aucune volonté ne sont exprimées dans la convention de représentation, les représentants doivent agir a) d'après les croyances et les valeurs connues de l'adulte;  
b) dans l'intérêt de l'adulte, si ses croyances et ses valeurs ne sont pas connues.

**24(1)** Les représentants sont habilités à aider l'adulte à obtenir de l'information à laquelle celui-ci a droit relativement à l'exécution des obligations auxquelles ils sont tenus aux termes de la convention de représentation.

#### **(2)** Un représentant

- (a) ne peut, sans le consentement de l'adulte, tenter d'obtenir de l'information qui n'est pas raisonnablement nécessaire pour exécuter les obligations auxquelles il est tenu aux termes de la convention;
- (b) ne peut, sans le consentement de l'adulte, utiliser l'information à une fin autre que l'exécution des obligations auxquelles il est tenu aux termes de la convention;
- (c) doit faire preuve de diligence raisonnable pour s'assurer que l'information est protégée contre tout accès, toute utilisation ou divulgation non autorisés;
- (d) doit, lorsqu'il n'a plus besoin de l'information pour exécuter les obligations auxquelles il est tenu aux termes de la convention, en disposer en faisant preuve de diligence raisonnable pour s'assurer qu'elle est protégée contre tout accès, toute utilisation ou divulgation non autorisés.

**CONVENTION DE REPRÉSENTATION**

- (3)** Malgré le paragraphe (2), un représentant peut, sans le consentement de l'adulte, divulguer ou utiliser de l'information obtenue en vertu d'une convention de représentation dans la mesure nécessaire pour faire ce qui suit :
- (a)** répondre à un organisme désigné qui présente des demandes de renseignements en vertu de l'article 62 (mauvais traitement et négligence);
  - (b)** répondre à une enquête menée par le tuteur et curateur public en vertu de la *Loi sur le tuteur et curateur public* (exploitation financière);
  - (c)** présenter une demande à la Cour suprême au sujet de l'adulte.

**26(1)** Un représentant qui se conforme à l'article 23 (obligations) n'est pas responsable du préjudice causé à l'adulte ou du décès de celui-ci ou à l'égard des dommages ou des pertes d'ordre financier que subit l'adulte.

**Extrait des règlements :**

Un représentant qui gère les affaires financières d'un adulte doit :

- (a)** tenir des registres comptables;
- (b)** produire les registres comptables en vue de la consultation et la reproduction à la demande de l'adulte ou du tuteur et curateur public.

Les activités financières qui peuvent être gérées par un représentant ne comprennent pas les suivantes :

- (a)** utiliser, renouveler ou obtenir une carte de crédit ou une marge de crédit pour l'adulte;
- (b)** présenter une demande, au nom de l'adulte, pour un prêt, y compris un prêt hypothécaire;
- (c)** acheter ou aliéner, au nom de l'adulte, des biens réels;
- (d)** garantir un prêt, fournir une garantie, ou indemniser une tierce partie au nom d'un adulte;
- (e)** prêter les biens personnels de l'adulte ou les aliéner par donation;
- (f)** agir, au nom de l'adulte, à titre d'administrateur ou dirigeant d'une société;
- (g)** placer l'argent de l'adulte dans tout placement non protégé par la Société d'assurance-dépôts du Canada;
- (h)** toute autre activité liée aux affaires financières de l'adulte qui n'est pas mentionnée dans les règlements.

Un représentant n'a pas l'autorité de faire ce qui suit et ne doit pas tenter ou prétendre de les faire :

- (a)** exécuter ou être le bénéficiaire d'une cession de la pension d'un adulte ou de ses revenus
- (b)** dépenser de l'argent comptant appartenant à l'adulte sans premièrement le déposer dans un compte bancaire au nom de l'adulte  
ou
- (c)** prendre toute somme d'argent ou un bien appartenant à l'adulte ou dépenser cet argent à ses propres fins.